

L'an deux mille huit, le Mercredi 14 mai à dix-sept heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni dûment convoqué à la Salle des Fêtes de Dussac, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François, Président.

## **PROCES VERBAL**

**Nombre de Membres en exercice : 137**

**Nombre de Membres présents : 119**

**Nombre de votants : 119**

**Date de la convocation : le 06 mai 2008**

### **Ordre du jour :**

- Election du Président,
- Vote du nombre de délégués au sein du Bureau Syndical
  - o Un 1<sup>er</sup> Vice-Président,
  - o Six Vice-Présidents,
  - o Sept membres(un Vice-Président et un délégué pour chaque communauté de communes et un pour les communes dites isolées)
- Election des délégués au sein du SMD3 (2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants)
- Vote du taux d'indemnisation de la fonction de Président et de 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Vote des indemnités du receveur,
- Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres,
- Renouvellement de la Commission Finances,
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance et remercie les Membres présents de l'Assemblée ainsi que la municipalité de Dussac et plus particulièrement M. le Maire pour son accueil.

Après avoir fait l'appel et rappelé l'ordre du jour, il demande au doyen d'âge de l'Assemblée de bien vouloir prendre la Présidence de la séance,

Monsieur GERAUD René, 1<sup>er</sup> Vice-Président et doyen d'âge de l'Assemblée préside la séance et fait appel à candidature pour l'élection du Président du Syndicat.

### Election du Président

Monsieur FAUCHER Jean-François est le seul candidat

Le Bureau de vote est constitué comme suit :  
Mme PIRAME, Messieurs RANOUIL et HALTER

#### Résultat du vote :

Votants : 119	Bulletins : 119	FAUCHER Jean-François : 104
		Bulletins blancs : 14
		Bulletin nul : 01

Monsieur FAUCHER Jean-François est élu « Président » du Syndicat.  
Il remercie les Membres de l'Assemblée de la confiance qu'ils lui ont témoignée et préside la séance.

### Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Le Président fait appel à candidature :  
Messieurs LACONGERIE Gérard et GERAUD René sont candidats.

#### Résultat du vote :

Votants : 119	Bulletins : 119
GERAUD René :	54
LACONGERIE Gérard :	57
Bulletins blancs :	06
Bulletin nul :	02

Monsieur LACONGERIE est élu « 1<sup>er</sup> Vice-Président » du Syndicat.

## Election du Bureau Syndical

Le Président demande aux membres de l'Assemblée d'élire le Bureau Syndical et fait appel à candidature concernant **les Vice-Présidents**.

Les candidatures sont les suivantes :

Communauté de cnes de Hautefort : Monsieur GERAUD René  
Communauté de cnes de Lanouaille : Monsieur ROUSSEAU Philippe  
Communauté de cnes de Jumilhac le Grand : Monsieur CONGE Yves  
Communauté de cnes des Villages Truffiers : Monsieur BUFFIERE Alain  
Communauté de cnes Causses et Rivières : Monsieur LACROIX François  
Communes dites isolées : Monsieur HALTER Roland

Votants : 119      Bulletins : 119      (Listes complètes : 91 - Listes non complètes : 25  
- Blancs 3)

GERAUD René :	107	élu pour la Communauté de cnes de Hautefort
ROUSSEAU Philippe :	109	élu pour la Communauté de cnes de Lanouaille
CONGE Yves :	110	élu pour la Communauté de cnes de Jumilhac le Grand
BUFFIERE Alain :	111	élu pour la Communauté de cnes Villages Truffiers
LACROIX François :	107	élu pour la Communauté de cnes Causses et Rivières
HALTER Roland :	105	élu pour les communes dites isolées

Le Président fait appel à candidature concernant **les Membres du Bureau**

Les candidatures sont les suivantes :

Communauté de cnes de Hautefort : Monsieur LHERMITTE Jean-Claude  
Communauté de cnes de Lanouaille : Monsieur LAMONERIE Bruno  
Communauté de cnes de Jumilhac le Grand : Monsieur CHEVAL Paul  
Communauté de cnes des Villages Truffiers : Mme LABROUSSE Sylviane  
Communauté de cnes de Thiviers : Monsieur FAURE Joël  
Communauté de cnes Causses et Rivières : Monsieur ROUX Gabriel  
Communes dites isolées : MM. CIPIERRE - CONSTANT - DESVEAUX

### **Résultat du vote :**

Votants : 118      Bulletins : 118  
(Listes complètes avec M. CIPIERRE : 40  
Listes complètes avec M. CONSTANT : 18  
Listes complètes avec M DESVEAUX : 31  
Listes non complètes : 25 - Blancs : 3 - Nul : 1)

LHERMITTE Jean-Claude :	103	élu pour la Communauté de cnes de Hautefort
LAMONERIE Bruno :	105	élu pour la Communauté de cnes de Lanouaille
CHEVAL Paul :	105	élu pour la Communauté de cnes de Jumilhac le Grand
LABROUSSE Sylviane :	103	élu pour la Communauté de cnes Villages Truffiers
FAURE :	104	élu pour la Communauté de cnes de Thiviers
ROUX Gabriel :	106	élu pour la Communauté de cnes Causses et Rivières
Communes dites isolées :		
M. CIPIERRE Francis :	47	
M. CONSTANT Guy :	21	
M. DESVEAUX Jean-Jacques :	37	

Il reste deux candidats MM. CIPIERRE et DESVEAUX et après concertation MM. CIPIERRE et DESVEAUX, M. CIPIERRE sera élu comme Membre des Communes dites isolées.

### Election des Délégués au Syndicat Mixte Départemental (SMD3)

Le Président précise que le Syndicat Mixte Départemental pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (SMD3) est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les Assemblées délibérantes des Collectivités adhérentes.

L'Assemblée doit désigner en son sein deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Président fait appel de candidature concernant les délégués titulaires et suppléants.

Les candidatures sont les suivantes :

Monsieur FAUCHER JF (Titulaire) - Monsieur LACONGERIE G (Suppléant)

Monsieur FAURE J. (Titulaire) - Mme HETZEL (Suppléante)

Monsieur CONGE Yves (Titulaire) - Monsieur CHEVAL Paul (Suppléant)

Votants : 107

Bulletins : 107

Monsieur FAUCHER Jean-François : 88

Monsieur FAURE Joël: 59

Monsieur CONGE Yves : 54

Sont élus comme délégués titulaires : MM. FAUCHER JF et FAURE J.

Sont élus comme délégués suppléants : M. LACONGERIE G et Mme HETZEL M.

### Election de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président demande à l'Assemblée de désigner en son sein, les Membres de la Commission d'Appel d'Offres et il fait appel à candidature (5 membres titulaires et 2 suppléants).

#### Titulaires :

MM. PASCAUD Albert (Firbeix) - ROUSSEAU Serge (St Germain des Près) - LAPOUGE Michel (Teillots) - LAROCHE Claude (Cognac sur Isle) - GERAUD René (Badefols d'Ans)

Suppléants : Mme LAMY (St Vincent sur Isle) et M. RANOUIL (St Romain St CLEMENT)

Sont élus à l'unanimité.

### Election de la Commission Finances

Le Président demande à l'Assemblée de désigner en son sein, les Membres de la Commission Finances et il fait appel à candidature (5 membres) :

#### Titulaires :

MME LAMY Catherine (St Vincent sur Isle) - MM. CAZES Jean-Louis (Sarrazac) - HENRY Christian (Sorges) - TANCHAUD Michel (St Jory de Chalais) - BUFFAT Marc (Excideuil).

Après en avoir délibéré, les Membres sont élus à l'unanimité.

### Vote du taux d'indemnisation de la fonction de Président

Le Président fait par à l'Assemblée de l'Article L. 5211-12 du C.G.C.T. et du décret n° 2008-198 du 27 février 2008 fixant le montant maximum des indemnités de fonction des Présidents et des Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération intercommunale et précise qu'il appartient au Comité Syndical d'en fixer le taux.

*Les Membres du Comité Syndical après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le critère de la population du Syndicat alignant l'indemnité du Président au seuil de la population de « 20 000 à 49 999 habitants » des Présidents des Syndicats mixtes composés exclusivement de communes et des E.P.C.I. au taux maximal de 25,59 % de l'IB 1015. Cette indemnité prendra effet à la date de l'élection du Président soit le 14 mai 2008.*

## Vote du taux d'indemnisation de la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-Président

Le Président fait par à l'Assemblée de l'Article L. 5211-12 du C.G.C.T. et du décret n° 2008-198 du 27 février 2008 fixant le montant maximum des indemnités de fonction des Présidents et des Vice-Présidents des Etablissements Publics de Coopération intercommunale et précise qu'il appartient au Comité Syndical d'en fixer le taux.

*Les Membres du Comité Syndical après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le critère de la population du Syndicat alignant l'indemnité du 1<sup>er</sup> Vice-Président au seuil de la population de « 20 000 à 49 999 habitants » des Vice-Présidents des Syndicats mixtes composés exclusivement de communes et des E.P.C.I. au taux maximal de 10,24 % de l'IB 1015. Cette indemnité prendra effet à la date de l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président soit le 14 mai 2008.*

## Indemnités de conseil et de budget du receveur syndical

Le Président expose au Comité syndical qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics.

Considérant l'utilité du concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et les services rendus par M. Gilbert HOGREL, receveur, en sa qualité de conseiller financier du syndicat de Thiviers, décide d'allouer à M. DODET, pour la période sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 et de lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté, pour un montant annuel de 30,49 €.

Pour l'année 2008, la répartition de l'indemnité de conseil sera donc la suivante :

- M. Gilbert HOGREL en fonction du 01.01.08 au 30.03.08 soit 90/360<sup>ème</sup>
- M. Michel DODET en fonction à partir du 01.04.08 soit 270/360<sup>ème</sup>.

**ADOpte** : - à l'unanimité

## Questions diverses

### Projet pédagogique de Monsieur PICOLLIER avec les écoles volontaires

Le Président demande autorisation au Comité Syndical de traiter et de signer la convention du projet pédagogique pour un montant de 3 000,00 € sachant que la moitié sera remboursée par ECO-EMBALLAGES.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à traiter et signer la convention concernant le projet pédagogique pour un montant de 3000,00 €*  
**ADOpte** : - à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.

Ont signé au registre les Membres présents.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur FAUCHER Jean-François précise à l'Assemblée, les prochaines réunions :

**Réunion du Bureau Syndical** : le lundi 26 mai 2008 à 17 h 30 sur le Site de Dussac.

**Réunion de la Commission Finances** : le mercredi 28 mai 2008 à 11 h 00 sur le site de Dussac.

**Réunion du Comité Syndical** : le mercredi 28 mai 2008 à 17 h 30 à la salle des fêtes de Dussac.